

octobre 2021

Vous avez besoin du SNJ, le SNJ a besoin de VOUS !

Les élections professionnelles vont bientôt se dérouler à France télévisions. Elles permettront de renouveler les représentants du personnel, en priorité aux comités sociaux et économiques (CSE).

Si vous
adhérez aux
valeurs du SNJ,
à ses positions
et à ses combats,
c'est à vous de vous
mobiliser !

10%

Le SNJ devra faire au moins 10 % des voix au premier tour des élections aux CSE. C'est indispensable pour conserver la représentativité, et pour agir au quotidien, afin de défendre les valeurs qui nous sont communes.

Car ces élections déterminent

la représentativité syndicale,

c'est-à-dire le droit pour le SNJ de continuer à exister à France télévisions,

pour défendre et améliorer vos droits !



Une loi votée en 2008 a fixé ce seuil nécessaire, au premier tour, pour qu'un syndicat soit représentatif dans un établissement ou une entreprise. Le législateur a prévu une exception pour les syndicats de journalistes.

Considérant que ces syndicats ont vocation à syndiquer uniquement cette catégorie de salariés, il leur impose de franchir le seuil de 10% dans le collège électoral « journalistes », et pas sur l'ensemble des collègues.

Hélas, le maintien des collègues journalistes est subordonné à l'accord de la majorité des syndicats participant au scrutin.

Si la présence d'un collègue électoral journalistes va de soi dans la plupart des entreprises de presse, certains syndicats de France télévisions ont trouvé là un bon moyen de tenter de faire disparaître un concurrent qui les dérange.

En l'absence de collègue électoral journalistes, dans une entreprise composée pour deux tiers de techniciens et de personnels administratifs, atteindre le seuil de 10 % n'a rien d'évident.

Or, plus que jamais, l'ensemble des salariés de France Télévisions a tout intérêt à voir le SNJ continuer son combat.

Pourquoi voter SNJ ?

Pourquoi voter SNJ ? Parce que depuis les premières élections professionnelles organisées en 2011, après la création de l'entreprise unique, **le SNJ a toujours agi pour renforcer la solidarité entre salariés et défendre l'expertise de tous.** Cela s'est traduit par la signature de certains des accords négociés avec la direction, mais aussi par notre opposition à d'autres projets. **Nous avons activement négocié et validé :**

L'accord handicap : il renforce la solidarité et l'inclusion.

L'accord égalité femmes-hommes : il prévoit une véritable enveloppe de rattrapage des inégalités salariales et des moyens de lutter contre le harcèlement et les agissements sexistes.

Le relevé de conclusion sur **l'élargissement du régime de prévoyance à des salariés non-permanents**, qui n'étaient pas couverts.

Le fonds de soutien avec les précaires, privés d'activités durant le premier confinement.

De nouvelles garanties et automatismes en matière de rémunérations (avenant 16 à l'accord collectif du 28 mai 2013).

Le passage de 3 à 5 % du taux de la prime de forfait jour à l'embauche (avenant 17 à l'accord collectif).

L'accord d'intéressement : il est basé sur une répartition identique des primes entre les salariés permanents et non-permanents, à présence égale.

L'accord télétravail : il encadre l'élargissement de cette modalité d'exercice du travail à de nouvelles catégories de salariés.

En revanche, contrairement aux autres organisations syndicales, nous n'avons pas signé le texte sur la rupture conventionnelle collective (RCC) qui a validé la suppression de 900 emplois en 4 ans.

La rupture conventionnelle collective (RCC) est un désastre pour les conditions de travail des salariés qui restent dans l'entreprise : de nombreux départs n'ont jamais été remplacés par la direction.

Nous avons refusé aussi l'accord sur les **compétences complémentaires**, qui généralise la polyvalence.

Nous nous opposons en particulier à la pratique d'un journalisme en mode dégradé, sous l'appellation fourre-tout de « **compétences éditoriales** ».

Elles sont mises en œuvre par des salariés désireux de faire des contenus, mais qui sont de fait privés des protections légales et conventionnelles liées au statut et à la déontologie des journalistes professionnels.

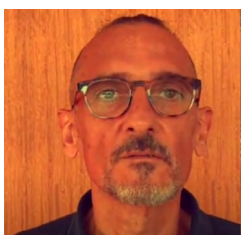
La direction entend faire de ces « producteurs de contenus » des salariés de l'audiovisuel public, sans aucune possibilité d'obtenir la carte de presse, qui protège les journalistes.

Pourquoi faisons-nous confiance au SNJ ?

Ils nous ont répondu...

Thierry

France 3 Montpellier



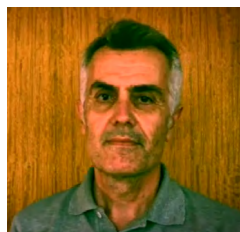
Zohra

France 3 Amiens



Dominique

France 2



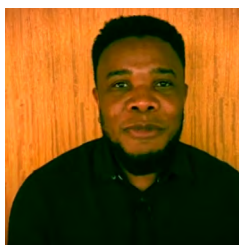
Isabelle

Outremer 1ères
Malakoff



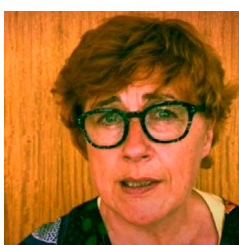
Edwige

Outremer 1ères
Malakoff



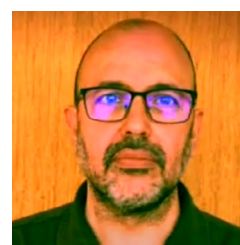
Myriam

France 3 Lyon



Abdelaali

France 3 Paris IDF



François

France 3 Dijon



Nicole

France 3 Reims



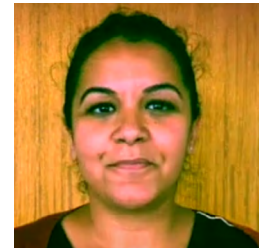
Pascal

France 3 Limoges



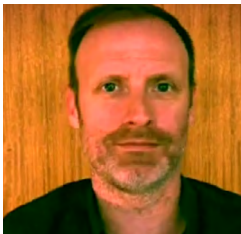
Leïla

Outremer 1ères
Malakoff



Julien

France 3 Clermont-
Ferrand



Didier

Outremer 1ères
Malakoff



Jean-Manuel

France 3 Marseille



Cécile

France 3 Limoges



Vous avez le pouvoir de créer des droits !

Un employeur ne peut pas imposer seul n'importe quelle règle aux salariés. Dans de nombreux domaines, il doit parvenir à un accord avec les organisations syndicales représentatives. Ce pouvoir de « créer du droit » au sein de l'entreprise est l'enjeu principal des prochaines élections pour les comités sociaux et économiques (CSE). Ce pouvoir, en définitive, vous appartient. Il est important. Ne le déléguez pas à la légère mais en connaissance de cause. Fiez-vous aux actes, pas aux promesses de ceux qui sollicitent vos suffrages !

Le SNJ est une des quatre organisations syndicales dites « représentatives » à France télévisions, depuis les premières élections professionnelles organisées en 2011, après la création de l'entreprise unique.

La négociation d'un accord d'entreprise, d'un préavis de grève, de toute autre action syndicale, et la présence de nos élus dans les instances représentatives du personnel, dépendent directement de cette représentativité, légitimement tirée des urnes.

A ce titre, le SNJ a négocié tous les accords qui forment aujourd'hui le socle social en vigueur dans l'entreprise, en complément des dispositions du code du travail et de celles de la convention collective nationale de travail des journalistes (CCNTJ).

La représentativité syndicale est remise en jeu à chaque cycle électoral, c'est-à-dire chaque fois que les établissements dotés d'un comité social et économique (CSE) renouvellent leurs élus.

Les économies sont possibles, mais pas grâce aux compétences complémentaires !

Le SNJ n'ignore pas les injonctions de l'Etat actionnaire à réduire la part de la masse salariale dans le budget de France télévisions. Mais nous récusons la solution qui consiste à compenser ces suppressions de postes par la multiplication des compétences complémentaires.

La plus-value du service public réside autant dans l'expertise de ses personnels que dans l'étendue de ses missions.

Si des économies doivent être faites, il faut les réaliser en réduisant le millefeuille hiérarchique de France télévisions, en particulier au Siège de l'entreprise, pas en multipliant les tâches confiées à des salariés « généralistes » de l'audiovisuel.

Le modèle que défend le SNJ est celui d'équipes composées de journalistes et de techniciens compétents dans leurs domaines respectifs, engagés collectivement à la réalisation d'objectifs communs et désireux de donner à voir une information de qualité.

Pour une vraie télévision de service public !

Nous défendons le modèle d'**une vraie télévision de service public, avec un savoir-faire, une identité et des métiers spécialisés** clairement identifiés.

Si vous êtes attaché au pluralisme syndical, si vous pensez, comme nous, que la défense de la déontologie en matière d'information doit être une préoccupation au quotidien, si vous vous retrouvez dans les choix faits par le SNJ, en particulier pour la solidarité entre permanents et non-permanents et la défense des métiers, alors au premier tour, que vous soyez journaliste ou personnel technique et administratif, votez SNJ !

Aidez-nous à conserver notre représentativité syndicale, à surmonter les embûches placées sur notre route pour tenter d'y faire obstacle !

Nous avons besoin de vos suffrages pour rester à votre écoute et à votre service !